



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Remplace la date : 13 Fév 2023

Date de révision : 13 Fév 2023

Version : 1.0

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

### Identificateur de produit

**Nom de l'étiquette du produit** Mégapack  
**Autres moyens d'identification**  
**UPC Code(s)** Sans objet  
**Code du produit** 2652-3353  
**Synonymes** Esteam Megapack, Tapis de puissance maximale Prespray

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Concentré de détergent de nettoyage de tapis  
**Utilisations déconseillées** Suivez les instructions de l'étiquette. Non recommandé pour toute utilisation, sauf l'utilisation prévue.

### Coordonnées du fournisseur

**Adresse du fournisseur**  
Systèmes de nettoyage Esteam  
1-3680, promenade Odyssey  
Mississauga (Ont.) L5M 0Y9  
Canada

**Adresse du fabricant**  
AramSCO Inc.  
4282 Sud 590 Ouest  
Salt Lake City, UT 84123  
États-Unis

### Numéro de téléphone d'urgence

**Numéro de téléphone de l'entreprise** 1-800-767-6933  
**Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise** États-Unis : 1-800-535-5053 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)  
International : 1-352-323-3500 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)  
**Téléphone d'urgence** Antipoison 1-800-222-1222 (24 heures)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classement

#### Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

Corrosion/irritation de la peau	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/ irritation des yeux	Catégorie 2

### Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

#### Vue d'ensemble des situations d'

##### Avertissement

##### Mentions de danger

Provoque une irritation de la peau  
Provoque une irritation oculaire grave

**Apparence** liquide brumeux**État physique** liquide**Odeur** menthe douce**Mises en garde - Prévention**

Lavez soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après la manipulation  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage

**Conseils de mise en garde - Réponse**

SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage

Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez un avis ou une attention médicale

SI SUR LA PEAU: Laver avec beaucoup de savon et d'eau

En cas d'irritation de la peau : Obtenez un avis ou une attention médicale

Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser

**Dangers non classés ailleurs (HNOC)****Autres renseignements**

Dangers généraux

Tenir hors de la portée des enfants

Veuillez consulter la section 11. Renseignements toxicologiques pour plus d'information

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	CAS-Non	Poids %	Secret commercial
Pyrophosphate de tétrapotassium	7320-34-5	10 - 20	*
Butoxyéthanol	111-76-2	5 - 10	*
Polymère exclusif	Propriétaire	1 - 5	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial

### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**Mesures de premiers soins pour différentes voies d'exposition**

**Conseils généraux** Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

**Contact visuel** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Après le rinçage initial, retirez toutes les lentilles cornéennes et continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Gardez les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

**Contact avec la peau** Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau tout en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appelez un médecin. Des soins médicaux immédiats ne sont pas nécessaires.

**Toxique - Inhalation** Des soins médicaux immédiats ne sont pas nécessaires. Passer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

**Ingestion** Nettoyez la bouche avec de l'eau et buvez ensuite beaucoup d'eau. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Consultez un médecin. Ne pas induire de vomissements.

**Protection des secouristes** Utiliser de l'équipement de protection individuelle

**Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés****Principaux symptômes** Aucune information disponible**Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires, si nécessaire****Notes à l'intention du médecin** Traiter de façon symptomatique**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Agent extincteur approprié**

Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement.

**Support d'extinction inapproprié** ATTENTION : L'utilisation de la pulvérisation d'eau dans la lutte contre le feu peut être inefficace.**Dangers spécifiques découlant du produit chimique**

Aucune information disponible.

**Produits de combustion dangereux** Aucune information disponible**Données sur les explosions****Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucune**Sensibilité à la décharge statique** Aucune**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome pression-demande, MSHA / NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet

**6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL****Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions personnelles** Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir les gens à l'écart et au vent du déversement ou de la fuite.**Conseils aux intervenants d'urgence** Pour la protection personnelle, voir la section 8.**Précautions environnementales****Précautions environnementales** Voir la section 12 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'écologie. Ne jetez pas dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts sanitaires. Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage****Méthodes de confinement** Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.**Méthodes de nettoyage** Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Barrage vers le haut. Couvrir le déversement de liquide avec du sable, de la terre ou d'autres matériaux absorbants incombustibles. Prendre mécaniquement, en plaçant dans des contenants appropriés pour l'élimination. Nettoyez soigneusement la surface contaminée. Absorbez-vous avec un matériau absorbant inerte. Ramassez et transférez-les dans des contenants correctement étiquetés.**7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****Précautions pour une manipulation sécuritaire****Conseils sur la manipulation sécuritaire** Utiliser uniquement dans une zone munie d'une ventilation par aspiration appropriée. Portez de l'équipement de protection individuelle. Ne respirez pas de vapeurs ou ne vaporisez pas de brouillard.

**Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité**

**Mesures techniques/Conditions de stockage** Gardez les contenants bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants.

**Matériau d'emballage** Gardez le produit dans l'emballage le produit est initialement vendu dans.

**Produits incompatibles** Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**Paramètres de contrôle****Lignes directrices sur l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Butoxyéthanol 111-76-2	TWA : 20 ppm	TWA : 50 ppm TWA : 240 mg/m <sup>3</sup> (libéré) TWA : 25 ppm (libéré) TWA : 120 mg/m <sup>3</sup> (libéré) S* S*	IDLH : 700 ppm TWA : 5 ppm TWA : 24 mg/m <sup>3</sup>

*NIOSH IDLH : Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé*

**Autres lignes directrices sur l'exposition** Limites annulées révoquées par la décision de la Cour d'appel dans l'affaire AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux et du visage** Lunettes de sécurité bien ajustées. Écran facial.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection spécial n'est requis.

**Protection respiratoire** Si les limites d'exposition sont dépassées ou s'il y a irritation, une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA devrait être portée. Des respirateurs à air à pression positive peuvent être nécessaires pour les concentrations élevées de contaminants dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Mesures d'hygiène**

Lorsque vous utilisez, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas. Assurer le nettoyage régulier de l'équipement, de l'aire de travail et des vêtements. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique</b>	liquide	<b>Odeur</b>	menthe douce
<b>Apparence</b>	liquide brumeux	<b>Seuil d'odeur</b>	Aucune information disponible

**Couleur** ambre

**Biens immobiliers**

	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
pH	9.5	
Point de fusion	Aucune information disponible	
Point d'ébullition/plage d'ébullition	> 100 °C / > 212 °F	
Point d'éclair	> 94 °C / > 201 °F	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	

Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Pression de vapeur	17.2
Densité de vapeur	0.782
Gravité spécifique	1.070
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible
Température d'auto-alignement	> 398 °C / > 750 °F
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	274 cps
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés oxydantes	Aucune information disponible

**Autres renseignements**

Point d'adoucissement	Aucune information disponible
Poids moléculaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
VALEUR DE DENSITÉ	Aucune information disponible
VALEUR DE LA MASSE VOLUMIQUE APPARENTE	Aucune information disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité****Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans le cadre d'un traitement normal

**Polymérisation dangereuse**                      Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

**Conditions à éviter**

Températures extrêmes et ensoleillement direct

**Matériaux incompatibles**

Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis

**Produits de décomposition dangereux**

Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis

**11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES****Information sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Toxique - Inhalation</b>	Évitez de respirer des vapeurs ou des brumes.
<b>Contact visuel</b>	Irritant pour les yeux. Évitez tout contact avec les yeux. Peut causer des rougeurs, des démangeaisons et de la douleur.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau. Évitez tout contact avec la peau. Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. Un contact prolongé avec la peau peut causer des brûlures.

**Ingestion**

Ne goûtez pas et n'avez pas.

Nom chimique	DT1 par voie orale <sup>50</sup>	DT50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Pyrophosphate de tétrapotassium 7320-34-5		> 4640 mg/kg (lapin)	
Butoxyéthanol 111-76-2	= 470 mg/kg (RAT)	= 99 mg/kg (lapin)	= 450 ppm (rat) 4 h

**Information sur les effets toxicologiques****Symptômes**

Aucune information disponible.

**Effets retardés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme****Corrosion/irritation de la peau**

Aucune information disponible.

**Dommages/irritation des yeux**

Aucune information disponible.

**Sensibilisation**

Aucune information disponible.

**Mutagenicité des cellules germinales**

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

Le tableau ci-dessous indique si chaque organisme a inscrit un ingrédient comme cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Butoxyéthanol 111-76-2	A3	Groupe 3		

*ACGIH: (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**A3 - Cancérogène pour animaux**CIRC : (Centre international de recherche sur le cancer)**Groupe 3 - Non classable quant à la cancérogénicité chez l'homme***Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

**Toxicité pour le développement**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible.

**Toxicité chronique**

Évitez les expositions répétées. Peut causer des effets indésirables sur le foie.

**Effets sur les organes cibles**

Sang, Système nerveux central, Yeux, Système hématopoïétique, Rein, Foie, Système respiratoire, Peau.

**Danger d'aspiration**

Aucune information disponible.

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

ATEmix (oral) &gt;5000 mg/kg

ATEmix (par voie cutanée) &gt;5000 mg/kg

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

3,5577 % du mélange est constitué de composants dont les dangers pour le milieu aquatique sont inconnus

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques
Pyrophosphate de tétrapotassium 7320-34-5			100: 48 h puce d'eau mg/L CE50
Butoxyéthanol 111-76-2		1490 : 96 h Lepomis macrochirus mg/LC50 statique 2950 : 96 h Lepomis macrochirus mg/LC50	1000: 48 h Daphnia magna mg/L CE50 1698 - 1940: 24 h Daphnia magna mg/L CE50

**Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**Bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**Autres effets indésirables** Aucune information disponible

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Traitement des déchets

**Méthodes d'élimination des déchets** L'élimination devrait être conforme aux lois et règlements régionaux, nationaux et locaux applicables.

**Emballages contaminés** Ne réutilisez pas les contenants vides.

### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

**Dot** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationaux

**TSCA** Conforme

**DSL/NDSL** Conforme

#### Légende :

TSCA - Inventaire de l'article 8(b) de la Toxic Substances Control Act des États-Unis

LIS/LE - Liste intérieure des substances du Canada/Liste extérieure

#### Réglementation fédérale des États-Unis

##### LEP 313

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient pas de produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 de la partie 372 du Code of Federal Regulations.

Nom chimique	LEP 313 - Valeurs seuils %
Butoxyéthanol 111-76-2	1.0

#### SARA 311/312 Catégories de danger

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Non
<b>Risque d'incendie</b>	Non
<b>Libération soudaine du risque de pression</b>	Non
<b>Danger réactif</b>	Non

#### Loi sur l'assainissement de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

#### CERCLA

Ce matériel, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substances dangereuses en vertu de la Loi sur l'indemnisation et la responsabilité en matière d'intervention environnementale globale (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques en matière de rapports au niveau local, régional ou étatique concernant les rejets de ce matériel.

#### Réglementation des États-Unis

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques de la Proposition 65.

**Règlement sur le droit à l'connaissance des États américains**

Nom chimique	New Jersey	Le Massachusetts	Pennsylvanie
Butoxyéthanol 111-76-2	X	X	X

**Renseignements sur l'étiquette de l'EPA des États-Unis**

Numéro d'homologation des pesticides Sans objet  
de l'EPA

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

<b>NFPA</b>	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	1	Instabilité	0	Dangers physiques et chimiques	-
<b>SSR</b>	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	1	Danger physique	0	Protection personnelle	X

Préparé par Aramsco  
Santé et sécurité environnementales  
Date de révision 13 Fév 2023

Note de révision  
13 Fév 2023 Aucune information disponible

**Références** FDS d'ingrédients bruts

**Clause de non-responsabilité**

La (M)SDS a pour but de fournir un bref résumé de nos connaissances et de nos conseils concernant l'utilisation de ce matériel. Les informations contenues ici ont été compilées à partir de sources considérées par Bridgewater LLC comme fiables et sont exactes au meilleur de la connaissance de la Société. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif sur les réglementations mondiales en matière de communication des dangers.

Cette information est offerte de bonne foi. Chaque utilisateur de ce matériau doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour prévenir l'exposition des employés, les dommages matériels ou le rejet dans l'environnement. Bridgewater LLC n'assume aucune responsabilité pour les blessures au destinataire de tiers, ou pour tout dommage à toute propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

**Fin de la fiche signalétique**